



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2022/12/06

L'An Deux Mil Vingt-Deux, le neuf décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de de Mme Anne-Françoise GAILLOT.

Date de convocation : 02 décembre 2022
Date d'affichage : 02 décembre 2022

Présents : Mmes et MM. Anne COER ; Chantal COULANGE ; Pascal CRESSIAUX ; Frédéric DAUDE ; Laurent FOIRIEN ; Nicole DOUMENG ; Pascal LE MENN ; Francis MERCIER ; Marie-Claire REMY

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Absents : M. Christian LETOURNEUR, excusé, donne pouvoir à Mme Anne-Françoise GAILLOT ; Mme Virginie VARON, excusée, donne pouvoir à Mme Anne COER ; Mme Louise FENELON, excusée, donne pouvoir à Mme Chantal COULANGE ; Mme Françoise RISTERUCCI, excusée, donne pouvoir à M. Francis MERCIER ; M. Olivier WATRIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Anne COER a été élue secrétaire de séance

Engagement de 25 % des dépenses d'investissement – Budget Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Vu le tableau suivant qui reprend les sommes engagées en 2022 lors du vote du budget et la part des 25% autorisables en engagement,

	Chapitres	Prévu 2022	25 %
Etudes et concessions	20	11 947,34 €	2 986,84 €
Immobilisations Corporelles	21	527 747,53 €	131 936,88 €
		539 694,87 €	134 923,72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

ACCEPTE les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

LIBELLE		SOMME
2031	Frais d'Etudes	2 476,83 €
2051	Concessions, droits similaires	510,00 €
21318	Autres Bâtiments publics	90 766,89 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 000,00 €
2152	Installations de voirie	32 550,00 €
2158	Autres matériels et outillage	2 745,00 €
2184	Mobilier	1 155,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	3 720,00 €
TOTAL		134 923,72 €

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Déposée en Sous-Préfecture le : **13 DEC. 2022**

Affiché le : **16 DEC. 2022**

Notifié le :

Le Maire,
Anne-Françoise GAILLOT.



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles 56 Avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.